

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 MAI 2026**

Étaient présents :

Mesdames Catherine QUERU, Alexia BODEREAU, Stéphane BROCHARD, Claudine BURBAN, Lydia CHARRIEAU, Noémie SANCHEZ et Messieurs Thomas AUGÉ, Kilian BROCHARD, Dany DUPUY, Denis PINEAU, Eric RAY et Victor TODESCHINI.

Absents excusés :

Mesdames Katia DROUART, Cindy MAUGER et Monsieur Christian MORANCE.

Secrétaire de séance : Monsieur Victor Todeschini

1/ Lecture du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 avril 2026 : approuvé à l'unanimité.

2/ Délibération pour l'achat d'une bande de terrain – Rue Jules Ferry et numérotation de parcelles :

Madame Catherine Quéru présente la zone concernée sur le plan. Le bornage a été effectué par l'équipe précédente.

La bande de terrain représente une surface de 578 m². Le coût global de l'acquisition s'élève à environ 10 000 euros (prix du terrain : 8 670 € + les frais d'acquisition estimés à environ 1 200 €). Cette somme a déjà été inscrite au budget communal. Une estimation préliminaire du coût de création d'un parking est comprise entre 35 000 et 50 000 € TTC).

Débats au sein du conseil municipal:

Il s'interroge sur le nombre de véhicules pouvant être accueillis sur ce terrain et souligne que le problème de stationnement concerne des plages horaires très restreintes (quelques minutes).

Néanmoins, cette bande de terrain pourrait être utilisée comme voie d'accès pour un éventuel futur projet immobilier.

Enfin, la question de l'entretien de cette bande de terrain est également posée.

À l'issue des différents échanges, la valeur d'acquisition évoquée ci-dessus est confirmée et acceptée par l'assemblée.

Vote pour l'acquisition du terrain : 11 voix Pour, 1 voix Contre. La délibération est adoptée.

Concernant la numérotation de certaines parcelles situées "Rue Jules Ferry", Madame Catherine Quéru informe que les informations complémentaires attendues ont été obtenues et propose une numérotation qui va du 11 ter, 11 quater, 15 et 15 bis (le 13 existant déjà). Accord unanime pour cette numérotation.

3/ Délibération pour la composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID):

Madame Catherine Quéru présente la définition et les missions de la CCID : commission locale présidée par le Maire, chargée de vérifier l'équité fiscale entre les habitants en contrôlant les valeurs locatives des biens immobiliers et en signalant les changements (nouvelles constructions, démolitions, rénovations).

Le Conseil Municipal doit proposer une liste de 24 noms de contribuables, parmi lesquels le directeur des finances publiques désignera 12 commissaires (6 titulaires et 6 suppléants). Les personnes proposées n'ont pas encore été informées. Elles le seront uniquement en cas de nomination effective.

La liste est approuvée à l'unanimité.

4/ Délibération pour les tarifs du restaurant scolaire :

Madame Catherine Quéru rappelle les tarifs en vigueur : 3,75 € par repas Enfant ; 5,00 € par repas Adulte ; 4,20 € pour les repas occasionnels (enfants uniquement) et un tarif préférentiel de 1,85 € pour le 3ème enfant d'une même fratrie inscrite au restaurant scolaire.

Elle rappelle que le bilan de la cantine 2025 a été présenté lors de la réunion du 18 février dernier (voir le procès-verbal).

Maintien des tarifs actuels voté à l'unanimité.

Elle exprime le souhait de recruter, dès la rentrée de septembre, un cuisinier. Un appel à candidatures a d'ailleurs été lancé.

5/ Délibération sur la taxe d'aménagement pour 2027 :

Madame Catherine Quéru rappelle le principe de la taxe d'aménagement (impôt local dû lors de certains travaux soumis à autorisation d'urbanisme). Les taux actuels sont maintenus : 1,5 % (part communale) et 1,8 % (part départementale), soit 3,3 % au total. La valeur forfaitaire au m² est de 892 €.

Sont actuellement exonérés à 100 % (part communale) : les locaux à usage industriel et artisanal, les commerces de détail et les abris de jardin (jusqu'à 20 m²). Il est précisé que l'exonération sur les abris de jardin ne concerne que la part communale et non la part départementale.

Vote sur le maintien du taux : 11 voix Pour, 1 Abstention.

Vote sur le maintien des exonérations : adopté à l'unanimité.

6/ Délibération pour les tarifs des loyers communaux :

Madame Catherine Quéru présente les loyers actuels (révisés récemment) :

- 6, rue Charles de Gaulle : 441 € + 135 € (ordures ménagères)

- 6 bis, rue Charles de Gaulle : 200 € + 63 € (ordures ménagères)

- 5, rue Charles de Gaulle (Bar Tabac) : 600 € + 493 € (ordures ménagères) + 2 548 € (taxe foncière) – bail refait en novembre 2025
- 11, rue Charles de Gaulle (M.A.M) : 600 € + 156 € (ordures ménagères)
- 14, rue Charles de Gaulle (Multi-commerce) : 420 € + 289 € (ordures ménagères) + 1 515 € (taxe foncière)

Revenu mensuel total : 2 261 €. Revenu annuel : 32 331 €.

Remboursements annuels d'emprunts : M.A.M : 11 792,72 € / Bar Tabac : 13 331,16 €.

La révision des loyers dépend de l'échéance anniversaire du bail ainsi que de l'indice de révision utilisé en fonction de la nature du bâtiment.

Aussi, elle propose de maintenir les loyers pour le logement sis au n° 6, rue Charles de Gaulle ainsi que celui de la M.A.M.

Quant aux autres loyers, la décision est prématurée ; les indices n'étant pas connus à ce jour. Le sujet sera abordé lors de prochaines réunions.

Accord unanime de l'assemblée délibérante.

7/ Délibération pour les tarifs du cimetière :

Madame Catherine Quéru présente les tarifs en vigueur. Elle précise que le renouvellement d'une concession pour une durée de 20 ans n'est pas possible (50 ou 30 ans uniquement) et que les renouvellements pour le columbarium et les cavurnes sont limités à deux fois.

Concessions :

- 50 ans : 250 €
- 30 ans : 150 €

Columbarium : (15 ans)

- Plaque : 210 € (renouvellement : 0 €)
- Case : 450 € (renouvellement : 250 €)

Jardin du souvenir :

- Plaque pour colonne du souvenir : 20 €

Cavurne :

- 15 ans : 425 € (renouvellement : 200 €, renouvelable 2 fois maximum)

La commission en charge du Cimetière va se pencher sur les renouvellements de concessions. Maintien des tarifs actuels voté à l'unanimité.

8/ Délibération pour les tarifs de location de la salle socioculturelle :

Pour une plus grande simplicité, les tarifs suivants pour la location de la salle socioculturelle sont proposés :

Tarifs Location de la salle socioculturelle

	Caution		Associations Requilloises	Autres Associations	Particuliers Requillois	Autres Particuliers	Professionne ls Requillois	Autres Professionne ls	Ames à la réservation
Salle Claude Leblanc + Foyer	1 000 €	Bals - Lotos - Concours de cartes - Spectacles - Concerts	0	150 €					30 % du montant de la location
		Evenement Familiales Mariage, Baptême, Anniversaire.... (Week-end 2 jours)	0		400 €	750 €			
					150 € par journée supplémentaire				
		Vin d'honneur - Réunion - Vente commerciale Repas midi (1 jour : pris le matin, rendue le soir avant 20h)	0	200 €	150 €	200 €	200 €	250 €	
Option PODIUM : 50 € pour TOUS									
Foyer seul ou salle association seule	250 €		0	50 €	20 €	50 €	30 €	50 €	

Nouveaux tarifs votés à l'unanimité.

9/ Désignation des référents pour la location de la salle « Claude Leblanc » :

Madame Katia Drouart assurait jusqu'ici seule la gestion des locations. Madame Catherine Quéru propose d'intégrer en renfort la commission « Relations sociétales », ainsi que Monsieur Thomas Augé qui se propose. Un planning partagé sera créé pour organiser les états des lieux et la remise des clés.

Désignation votée à l'unanimité.

10/ Délibération pour la fixation de la durée d'amortissement d'une subvention d'équipement (OPAH) :

Dans le cadre de l'OPAH (Opération pour l'Amélioration de l'Habitat), une subvention de 1 500 € a été versée par la Commune à la Communauté de Communes. Conformément aux règles comptables applicables aux collectivités, cette subvention doit être amortie. Il est proposé un amortissement de 100 € par an sur 15 ans.

Durée d'amortissement votée à l'unanimité.

11/ Présentation de la trame du bulletin communal :

Madame Alexia Bodereau présente plusieurs devis pour l'édition du bulletin. Après étude, la proposition du prestataire CréActiv est retenue.

Madame Bodereau présente un aperçu du prochain bulletin au Conseil.

12/ Questions diverses :

Travaux de voirie – devis TTPL :

Madame Catherine Quéru présente les devis à signer dans le cadre de la convention avec la société TTPL (groupement de commandes intercommunal, engagement minimal de 20 000 €/an) :

- Carrefour et Route de la Mercerie : 17 597 € TTC – validé
- Route d'Yvré : 9 979 € TTC – validé
- Rue Jules Ferry : non signé ce jour (en raison de travaux à venir d'enfouissement de lignes HTA effectués par la SOGECO)
- Salle Mille-Club : non signé (décision en attente sur l'avenir de la salle)

Droit de préemption urbain – 6 rue des Mimosas :

Un dossier au titre du Droit de Préemption Urbain est soumis au Conseil concernant une maison sise au n° 6 rue des Mimosas. Le Conseil municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption : voté à l'unanimité.

Point Communauté de Communes :

Madame Catherine Quéru fait un bref résumé de la réunion du Conseil Communautaire du 6 mai 2026 : aucun commentaire particulier.

Référent Défense :

Madame Catherine Quéru se propose pour assurer la fonction de Référent Défense. Voté à l'unanimité.

Logiciel de gestion cantine (Berger-Levrault) :

Madame Catherine Quéru informe le Conseil de l'achat du logiciel "BL Enfance" auprès de Berger-Levrault ainsi que d'une tablette pour la cantine, permettant de gérer la présence des enfants. Le logiciel actuellement utilisé est obsolète ; l'installation du nouveau est prévu pour la rentrée scolaire de septembre. L'achat a déjà été inscrit au budget 2026.

Dates du bulletin et des prochains conseils municipaux :

La date de distribution du bulletin municipal est fixée aux 13 et 14 juin. Le maintien du Conseil Municipal du 5 juin (élections des délégués municipaux pour les élections sénatoriales) est confirmé, ainsi que celui du 12 juin, compte tenu des faibles disponibilités au sein du Conseil à cette période.

Véhicule communal :

Monsieur Dany Dupuy évoque la vente éventuelle d'un camion communal. Deux devis de garages ont été obtenus. Un repreneur potentiel serait intéressé pour l'achat sous réserve d'un contrôle technique satisfaisant. Quelques réparations sont nécessaires (devis en attente).

Monsieur Dany Dupuy a testé le véhicule et confirme son bon fonctionnement. Il estime qu'un véhicule de remplacement n'est pas nécessaire.

Portail de l'atelier communal :

Madame Catherine Quéro informe le conseil municipal qu'un devis de 2 728,08 € a été signé pour le remplacement du moteur et d'un axe du portail défectueux de l'atelier communal ceci afin de sécuriser le dispositif. Une somme de 5 000 € a été inscrite au budget 2026.

Site web communal :

Madame Lydia Charrieau s'interroge sur la mise à jour du site internet de la commune.

La séance est levée à 23 heures 20 minutes.

Le Maire
Catherine QUERU

Le Secrétaire de séance
Victor Todeschini

